

**Allocution du ministre délégué
aux Affaires autochtones,**

monsieur Geoffrey Kelley,

**à l'occasion du
Forum québécois sur le développement de
partenariats d'affaires avec les Autochtones**

**Hôtel Omni Mont-Royal
Montréal**

Le 7 novembre 2005

(La version lue prévaut)

Mesdames et Messieurs les chefs autochtones,
Mesdames et Messieurs du milieu des affaires,
Distingués participants,

J'ai le grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion du Forum québécois sur le développement de partenariats d'affaires avec les Autochtones. Je tiens à saluer l'initiative de l'Institut Canadien pour la tenue de ce premier forum sur le sujet, car je crois que de tels événements peuvent contribuer à renforcer les relations d'affaires entre Autochtones et non-Autochtones.

De plus en plus, les communautés autochtones font partie des économies de marché et évoluent vers différentes possibilités de développement. Elles participent, entre autres, à la gestion des pêches, des forêts, des mines, de l'aquaculture et du tourisme.

Depuis ma nomination à titre de ministre délégué aux Affaires autochtones, j'ai eu le privilège de visiter les différentes communautés autochtones du Québec. En matière de développement de partenariats, bien qu'il reste beaucoup à faire, je suis fier de constater le changement qui s'opère chez celles-ci. Permettez-moi de partager avec vous quelques-unes de ces réussites qui méritent d'être soulignées.

Plusieurs d'entre vous avez sûrement pris connaissance du journal *Les Affaires* de juin 2005 qui dressait quatre profils d'entreprises œuvrant dans certaines réserves autochtones du Québec.

J'ai été particulièrement fasciné par le chiffre d'affaires de la compagnie de construction et de développement crie (CCDC) qui est de 116 millions de dollars. Elle emploie entre 250 et 800 personnes en fonction des besoins des chantiers. Plus de la moitié (60 %) des employés sont cris et le conseil d'administration est entièrement composé de membres issus de cette nation. Aujourd'hui, Hydro-Québec n'hésite pas à confier des travaux d'envergure à la CCDC.

Lors de mon récent passage dans la communauté de Wendake, le chef Max Gros-Louis me faisait part de sa fierté d'avoir chez lui l'entreprise Raquettes GV qui a obtenule contrat d'assemblage de 3 000 raquettes à neige des forces canadiennes. Le fabricant a aussi été le fournisseur officiel des Jeux olympiques spéciaux d'hiver qui ont eu lieu à Nagano, en janvier 2005.

Ce sont des exemples d'entrepreneurs qui ont su développer des partenariats d'affaires intéressants. Ce sont des dirigeants et des modèles pour nos jeunes.

Comme vous le savez, les Premières Nations et les Inuits font face à de nombreux défis.

Si nous voulons davantage travailler ensemble, il nous faut d'abord mieux saisir les défis qu'ils ont à relever sous l'angle d'une compréhension culturelle, historique et sociale plus approfondie.

Sachez que, sur le plan économique, les défis sont grands, car le taux de chômage des réserves est élevé (19 % en 2001).

Malgré tout, les Autochtones ont réussi à construire une économie prospère, quoique encore modeste.

Au Nunavik, les Inuits ont construit une base économique solide. La Société Makivik gère les indemnités recueillies par les Inuits depuis la signature, en 1975, de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Avec une partie de la somme, la Société Makivik a démarré plusieurs compagnies, dont les Entreprises Hulutik, qui vendent de l'essence et offrent des services de déneigement; l'exportateur de viande de caribou Aliments arctiques du Nunavik et le transporteur Air Inuit, pour ne nommer que ceux-là. Aujourd'hui, les avoirs de la société se chiffrent à 190 millions de dollars.

Le développement de partenariats d'affaires passe nécessairement, et j'en suis personnellement convaincu, par l'éducation et la formation. Il faut s'assurer que les programmes soient adaptés, disponibles en région et qu'ils répondent aux besoins de formation professionnelle des Autochtones pour leur permettre d'atteindre l'enseignement supérieur, soit les études collégiales et universitaires. C'est là tout un défi !

Fait encourageant, la formation spécialisée en comptabilité et en gestion gagne en popularité auprès des Autochtones. À titre d'exemple, à Val-d'Or, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, une cinquantaine de Cris et d'Algonquins y étudient l'administration des affaires.

Il y aussi un grand défi du côté de la démographie. Au cours des 20 prochaines années, la population en âge de travailler des Autochtones devrait s'accroître de trois à cinq fois plus vite que celle des non-Autochtones.

Je peux vous dire que les conséquences liées à ce phénomène sont nombreuses. Seulement pour maintenir les taux d'emploi actuels, il faudrait qu'il se crée, chaque année, l'équivalent d'environ 2 000 emplois dans les communautés.

Comme je le répète souvent, et vous le savez, les jeunes de moins de trente ans représentent actuellement près de 68 % de la population autochtone. Devant une telle situation, ils ont besoin d'avoir en main tous les outils et les moyens nécessaires à leur accomplissement.

Ce qu'il faut comprendre à la lumière de ces données, c'est que le redressement des conditions de vie des Autochtones est un défi qui nous interpelle tous.

Il nous faut, entres autres, augmenter la participation des Autochtones à l'économie des régions et, du même coup, stimuler cette économie régionale. Pour cela, il faut nous rapprocher et nous entendre sur la meilleure façon de nous développer, dans le respect des droits et des intérêts de chacun.

Ainsi, les gouvernements, les régions, les communautés et vous, gens d'affaires, devrez aller au-delà des différences et créer, notamment par la négociation, des partenariats sur lesquels s'appuieront les générations à venir.

Depuis 30 ans, le gouvernement du Québec et les Autochtones ont établi de nombreux partenariats et ententes dont nous pouvons nous inspirer. À ce titre, le Fonds de développement pour les Autochtones est un programme gouvernemental concret qui a donné des résultats positifs en matière de développement économique et d'infrastructures communautaires. Près de 500 projets autochtones ont vu le jour grâce à ce programme. Plus de 1 500 emplois ont été créés ou consolidés, la majorité étant occupée par des jeunes. Nous parlons donc ici d'un véritable levier économique,

car chaque dollar investi par le fonds a généré 2,6 dollars provenant d'autres sources de financement.

Les projets de développement économique qui ont reçu un soutien financier de la part du FDA ont permis la création de 30 nouvelles entreprises. Autre fait non négligeable, le programme crée un effet domino dans les communautés : le succès des uns entraîne le désir de participation des autres. L'entreprise Aquaculture Nordik, inaugurée cet été, en est un exemple. Cette entreprise spécialisée dans le domaine de la pisciculture est le résultat d'un partenariat entre des Malécites de Viger et des non-Autochtones de la Gaspésie.

SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS : LES AXES D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

Pour relever le défi de développer le Québec dans la concertation, nous devons faire converger nos efforts. Nous devons dès maintenant encourager la création de partenariats avec les Autochtones. Pour atteindre cet objectif, nous misons sur quatre domaines d'intervention prioritaires, soit :

- 1) le soutien aux partenariats régionaux,
- 2) la tenue du Forum des Premières Nations,
- 3) la poursuite des négociations et, enfin,
- 4) la mise sur pied d'une politique de consultation.

Le gouvernement veut d'abord encourager l'établissement de partenariats en région. C'est primordial! De plus en plus, les décideurs régionaux et les gens d'affaires travailleront de concert avec les Autochtones. Un des exemples qui témoignent de ce fait est la mise en service, en août dernier, du barrage hydroélectrique de la rivière Touloustouc par le premier ministre Jean Charest. Ce projet se fera dans le respect des Autochtones et du développement durable, tout en permettant de créer de la richesse.

À ce chapitre, mentionnons que des ententes de partenariat ont été conclues avec la communauté de Pessamit et que 10 % de la main-d'œuvre sera autochtone. Dans le secteur des pêches, mentionnons que près de 50 % du contingent des captures de pétoncles provient des Innus de la Côte-Nord.

Autres exemples aussi probants, l'aluminerie Alouette, où une bonne partie de la main-d'œuvre est autochtone, et la centrale hydroélectrique d'Eastmain, où, en septembre 2005, sur 2 000 emplois, 500 étaient occupés par des Cris.

De plus en plus, les milieux régionaux et autochtones doivent tenir compte des uns et des autres et travailler ensemble. Ils sont les véritables artisans de la paix sociale et les piliers du développement économique.

À cet égard, il faut saluer l'initiative de l'Union des municipalités du Québec qui a mis sur pied un caucus sectoriel des municipalités voisines des Premières Nations.

Je trouve particulièrement intéressant l'objectif du caucus qui est de faire des municipalités les partenaires du développement des communautés autochtones et de favoriser une meilleure cohabitation.

La deuxième intervention, c'est la tenue du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, prévue en 2006. Ce sera pour nous tous une formidable occasion de faire valoir nos priorités pour l'avenir. Le premier ministre compte sur cet exercice unique pour démontrer notre capacité à travailler ensemble. Voilà pourquoi il juge nécessaire d'y engager l'ensemble de la société civile, afin de relever les défis auxquels font face les premières nations du Québec. Il est essentiel que le monde des affaires, le monde syndical, les réseaux scolaires et de la santé contribuent sainement à leur développement social et économique. Il nous faut donc donner suite à l'engagement ferme pris de part et d'autre au Forum des générations.

La troisième intervention prioritaire repose sur la poursuite des négociations. Plusieurs chantiers sont ouverts. Nous annoncerons bientôt le nom du négociateur du Québec dans le dossier de l'Approche commune. Dans cette optique, je tiens à rappeler qu'il y a un fort consensus entre plusieurs chefs et les autres acteurs régionaux pour continuer les discussions.

Dans les autres communautés, mentionnons la participation de messieurs John Ciaccia et Clifford Lincoln à Lac-Barrière. Dans ce cas, nous sommes sur la bonne voie, puisque nous sommes assis à la même table.

La dernière intervention, et non la moindre, est l'instauration d'une politique de consultation gouvernementale des Autochtones.

Les arrêts Haïda et Taku River, ainsi que les situations liées notamment à l'exploitation des ressources naturelles nous invitent à développer un cadre de référence afin que les principes indiqués par la Cour suprême, soit ceux de la consultation et de l'accommodement, soient respectés.

Ainsi, le protocole de consultation des premières nations du Québec et du Labrador, élaboré en juin 2003 par l'Institut de développement durable des premières nations du Québec et du Labrador pour le compte de l'APNQL et mis à jour au cours des dernières semaines, représente pour nous un document de référence incontournable. De plus, l'expérience des autres provinces pourra s'ajouter à notre réflexion, dont celle de la Colombie-Britannique.

En juin dernier, le Conseil des ministres m'a confié le mandat de revoir nos façons de faire et de lui soumettre un document d'ici quelques mois. Déjà, le Secrétariat aux affaires autochtones a entrepris des travaux préparatoires et y a associé les principaux ministères concernés afin de bien cerner les pratiques existantes.

Le gouvernement du Québec est non seulement conscient de l'importance d'une telle politique, mais également de sa nécessité. Nous croyons que c'est de cette façon que nous pourrions développer ensemble le territoire de manière durable et créer de la richesse sur la base de la responsabilisation de chacune des parties. C'est un virage d'une grande importance que nous voulons effectuer, et votre participation à cet égard est essentielle.

CONCLUSION

Les quatre domaines d'intervention que je vous ai présentés seront aussi nos priorités d'action pour la prochaine année.

Que ce soit pour le soutien de partenariats régionaux, la tenue du Forum des Premières Nations, la poursuite des négociations ou l'instauration d'une politique de consultation, nous avons le devoir de faire grandir notre relation. Nous avons aussi le devoir d'établir les conditions favorables à l'épanouissement des jeunes, et particulièrement des jeunes Autochtones.

À cet égard, l'importance pour le gouvernement d'investir dans le capital humain est primordiale. L'éducation, la formation professionnelle, les compétences et l'expertise sont des alliées indéniables vers l'accès au développement et à la prospérité, et ce, tant sur le plan individuel que collectif.

Je sais qu'il n'y a rien de parfait et que nous avons beaucoup à faire pour améliorer et développer l'économie des Premières Nations. Les défis sont grands, mais il est de notre devoir, comme gouvernement et comme société, de trouver des solutions afin de bâtir notre avenir ensemble.

En terminant, nous avons l'obligation, comme société, de mettre en œuvre des solutions pour rehausser et améliorer les conditions de vie au sein des communautés.

Ainsi, plus nous en parlerons, plus nous échangerons nos idées, meilleure sera notre action pour assurer l'avenir des prochaines générations.

Merci !